

L'hon. M. MITCHELL: Oui.

M. BLACKMORE: Ils ne peuvent rien économiser? Combien les cultivateurs doivent-ils verser?

L'hon. M. MITCHELL: J'ai pris pour ligne de conduite de ne pas permettre aux prisonniers de faire une concurrence injuste à la main-d'œuvre ordinaire. Nous avons donc décrété qu'il fallait payer à ces prisonniers le tarif en vigueur dans la région où ils sont employés.

M. BLACKMORE: Le ministère s'empare de la différence?

L'hon. M. MITCHELL: Grâce au travail des prisonniers de guerre, nous avons pu verser \$2,125,000 dans les coffres de l'Etat.

M. JQUES: La convention de Genève prévoit-elle que les prisonniers de guerre peuvent être gardés un an après la fin des hostilités?

L'hon. M. MITCHELL: Sans les prisonniers de guerre, le sucre aurait été rare dans l'Ouest depuis deux ou trois ans. Nous les renvoyons et nous comptons sur le départ de tous avant le 2 novembre. La Grande-Bretagne emploie encore des prisonniers de guerre par dizaines de milliers.

M. BLACKMORE: Nous n'avons pas à reprocher au ministre du Travail sa conduite à l'endroit des prisonniers de guerre. Si j'étais de leur nombre je me sentirais heureux, bien nourri, bien chauffé et bien logé, au Canada et je n'insisterais pas outre-mesure pour retourner chez moi même après le 2 novembre. Il nous faut tenir compte des circonstances.

Un mot maintenant du traitement des Japonais. Je félicite le ministre de la façon dont il les a éloignés de la Colombie-Britannique. Une fois que le danger est passé, que s'est dissipée l'odeur de la poudre et que s'est évanoui le ronronnement des avions dans la nuit, il est facile de critiquer la conduite passée. Mais l'attitude prise par le ministre en ces jours périlleux lui vaut à mon sens des félicitations, des éloges que je m'empresse de lui formuler.

Quant à sa façon plus récente d'agir à l'endroit des mêmes gens, je tiens à consigner au compte rendu certains faits qui sont à son crédit. Assailli de résolutions provenant des mêmes personnes qui auraient poussé de hauts cris si, à l'heure du danger, nous avions agi différemment mais qui, aujourd'hui, parcourent le pays en tous sens, versant des larmes de crocodiles parce que nous ne semblons pas vouloir oublier que nous avons été en guerre contre le Japon, il n'a pas été libre d'agir

comme bon lui semblait, à lui et au Gouvernement. Semblables manœuvres ne provoquent chez moi que dégoût et mépris. Par contre, je sympathise avec le ministre qui tente tous les efforts pour régler le problème, qui s'efforce aussi de trouver la solution aux questions ouvrières en général. Je tiens à lui rendre ce témoignage. Je doute fort qu'il y ait au Canada un homme qui eût mieux su s'en tirer ou même qui eût accompli aussi bonne besogne. Je n'approuve pas tous les actes posés par son ministère, mais nous ne saurions les lui imputer. Je voudrais que cet hommage reste à sa gloire tant que sera lu le hansard.

M. IRVINE: Je ne proteste pas contre les félicitations adressées par l'honorable député au ministre du Travail. A certains moments, je me sens même tenté de renchérir, mais il ne faudrait pas pour autant jeter le discrédit sur d'autres membres de la Chambre. Sauf erreur, en parlant de gens qui versaient des larmes de crocodile, l'honorable député avait à l'esprit l'honorable représentant de Vancouver-Est. Dans ce cas, il a prouvé qu'il ignorait l'attitude de l'honorable député depuis bien des années avant la guerre. A tort ou à raison, l'honorable député de Vancouver-Est ne s'est jamais départi de son attitude et j'estime qu'il ne s'éloigne pas trop de la vérité en disant que ces Japonais ont été victimes d'une injustice, peut-être inévitable par suite de l'état d'esprit provoqué par la guerre. Peut-être avons-nous quelque raison de nous en excuser en pensant qu'ils ont été traités beaucoup plus mal ailleurs mais le bien-fondé de l'attitude prise en cette Chambre par notre honorable collègue est indubitable.

M. BLACKMORE: L'honorable député de Cariboo me donne l'occasion de me défendre en ayant la franchise de s'en prendre à mes paroles en ma présence. Je l'en remercie. D'autres auraient au contraire colporté leurs critiques par tout le pays. J'ai commencé mes observations en disant que je parlais de certains groupes qui avaient pris sur eux d'entraver l'action du ministre et du Gouvernement en parcourant le pays et en faisant adopter des résolutions exposant leur façon de régler une question exceptionnellement grosse de dangers.

M. KNOWLES: Nommez ces groupements.

M. BLACKMORE: Ce n'est pas la peine.

M. KNOWLES: L'Eglise Unie?

M. BLACKMORE: J'en ai tu les noms de propos délibéré. Je ne serai pas surpris de voir l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre consigner au compte rendu les noms